


PROGRAMME DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) (INITIALE)

PROGRAMME DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) (INITIALE)



- Durée : 14 heures (2 jours) 
- Nombre de personne : 4 à 10 participants
- Date de formation : A définir avec l'entreprise ou en fonction du calendrier

- Lieu : Intra-entreprise ou salle de formation 
- Public : Tout Public
- Pré-requis : Aucun

*Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve d'un entretien & d'une étude approfondie.
A noter : le retour du devis doit se faire 15 jours avant la date de formation, après récupération du bon de commande.*

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de permettre au futur Sauveteur Secouriste du Travail d'intervenir face à un accident et d'agir au service de la prévention des risques professionnels sur son lieu de travail.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES :

- Être capable de tenir son rôle d'acteur de la prévention face au risqué spécifique de transmission du COVID-19.
- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- Être capable de réaliser une protection adaptée.
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Être capable de secourir la/les victime(s) de manière appropriée.
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s) .

PROGRAMME DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE

DU TRAVAIL (SST) (INITIALE)



PROGRAMME DE LA FORMATION :

Domaine de Compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1) Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2) Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

3) Examiner la victime.

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement en danger
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

4) Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5) Secourir la victime de manière appropriée

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à mener
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

PROGRAMME DE FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) (INITIALE)



MÉTHODES

PÉDAGOGIQUES MIS EN ŒUVRE :

- Méthode participative et mise en situation concrète. Ils exécuteront les gestes et exercices sur mannequins ou avec la participation d'autres stagiaires.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Évaluation selon les critères par l'INRS dans la «Grille de certification des compétences du SST».
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

VALIDATION :

- Théorique & Pratique

MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

- Tous les 2 ans

ATTRIBUTION FINALE :

- Attestation de fin de formation
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

Domaine de compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6) Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7) Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8) Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible des pistes d'amélioration

Références réglementaire :

- Articles R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail
- Document de référence de l'INRS